

Questions and Answers

RFP Reference Number: 1000013610

CLOSING DATE: Friday September 20, 2013

CLOSING TIME: 2:00 PM EST

TITLE: Study on Maximizing the Federal Investment in Criminal Legal Aid

Question 1.

In reference the above noted RFP, Part 6, "Security, Financial and other Requirements", we note that there is a requirement for a "valid Secret security classification at the time of bidding", for all proposed project team members.

This is an obvious requirement that cannot be met by most outside of government. Your clarification/confirmation of the requirement for the Secret security classification is kindly requested. Please also advise if there are other options to satisfy this requirement.

Answer 1.

Many contractors outside of government have sought and obtained security clearance for their staff and facilities. The Department of Justice Canada, like all federal government departments, has an obligation to comply with the Government of Canada policy on security. As potential bidders must be able to assure the Department of Justice Canada that its assets will be protected, there are no other options available to satisfy this requirement.

Questions et Réponses

Numéro de sollicitation DDP: 1000013610

DATE DE FERMETURE : Vendredi le 20 septembre 2013

HEURE DE FERMETURE : 14 00 heures heure normale de l'est

**TITRE : Étude sur l'optimisation de l'investissement fédéral dans l'aide juridique en matière criminelle
DDP 1000013610**

Question 1.

Dans la demande de proposition susmentionnée, à la partie 6, « Exigences relatives à la sécurité », il est écrit que tous les membres de l'équipe proposée « doivent avoir une autorisation de sécurité valide de niveau « Secret » au moment de la clôture des soumissions ».

De toute évidence, la plupart des soumissionnaires à l'extérieur du gouvernement ne peuvent répondre à cette exigence. Nous aimerions obtenir des précisions/une confirmation concernant l'exigence relative à l'autorisation de sécurité de niveau « Secret ». Veuillez aussi indiquer s'il existe d'autres façons de satisfaire à cette exigence.

Réponse 1.

De nombreux entrepreneurs de l'extérieur du gouvernement ont demandé et obtenu une autorisation de sécurité pour leurs employés et leurs installations. Le ministère de la Justice du Canada, comme tous les autres ministères du gouvernement fédéral, est tenu de se conformer à la politique du gouvernement du Canada en matière de sécurité. Puisque les soumissionnaires potentiels doivent offrir au ministère de la Justice du Canada la garantie que ses biens seront protégés, il n'existe pas d'autres façons de satisfaire à cette exigence.